



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Chantal Bosson, François Bosson, Francis Braillard, Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Magalie Conus, Yanessandre de Andrea, Pierre-Alain Deillon, François Menétrey, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Elodie Vaucher et Sylvie Wenger.

Conseil communal : Joseph Aeby, Alain Chollet, Pierre Louis Fossati, Christophe Martin, Patrick Périsset, Antoinette Piccand et Bernard Savio.

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

Excusé/e/s Nicole Barbey, Sophie Bosson, Magali Gianella et Franco de Andrea

Présidence Maxime Punitharangitham



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Valentin Castella pour « La Gruyère », M. Charles Grandjean pour « La Liberté » et M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Rue ce soir pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à leur commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. **M. Maxime Punitharangitham** salue également la présence de M. Charles Gomez qui prépare actuellement le nouveau site internet de la commune ; ce dernier a l'intention de prendre quelques photos pour publication sur le site. Il demande si quelqu'un s'oppose ou ne souhaite pas figurer sur les photos ? Tel n'est pas le cas !

M. le Président rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de pair, le plan de protection nous impose de garder le masque durant toute la soirée et également lors des prises de parole. Il remercie chacun et chacune de bien vouloir se désinfecter les mains avant d'utiliser le micro. Pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros.

Ce soir, le bureau est composé de M. Maxime Punitharangitham, Président, de Mme Myriam Mouron, Vice-Présidente, de Mme Marine Clément, scrutatrice, et de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Maxime Punitharangitham relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 03 septembre 2021, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, aux piliers publics, sur Illiwap et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **26** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Maxime Punitharangitham donne lecture de l'ordre du jour. Il souhaite relever une petite particularité pour le point 6 et propose d'écouter la Commission financière et de voter après chaque investissement. Il rajoute que la Commission financière sera aussi entendue au point 9 « Approbation des modifications du règlement sur l'eau potable ». Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est accepté à **l'unanimité** des membres présents.

1. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Mme Magali Gianella a rejoint la séance après ce vote.

2. Election de 3 membres à la Commission « Développement, Culture et Patrimoine »

2.1. Présentation du fonctionnement de la commission et des objectifs

Avant de traiter ce point, **M. le Président** relève que les candidats ont été pré-désignés dans les groupes ; il propose de procéder de la même manière que lors de la séance constitutive, c'est-à-dire que du moment où le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, ils seront élus « en bloc » et à main levée. **A l'unanimité**, les membres du Conseil général valident cette proposition.

Pour le traitement de ce point, **M. Maxime Punitharangitham** passe la parole à M. Joseph Aeby qui fait une brève introduction, ceci en mettant en lien les points 4 et 5. Il y a à quelque part derrière ces différents éléments un autre projet essentiel. Il demande à la régie d'afficher *une présentation sur les balbutiements du développement touristique à Rue*. Cette présentation est jointe au présent procès-verbal (*annexe I*). Il aimerait remettre les choses dans leur contexte et faciliter la compréhension des différentes mesures qui seront proposées ce soir et dans le futur. **M. le Syndic** relève que le développement touristique à l'échelle locale repose sur 3 exigences à développer et remplir : **l'idée** (ou le concept), une **infrastructure** d'accueil et **une organisation**. La commune a besoin d'une mise en scène qui débouche sur une étude de faisabilité avec un business case. Cette étude sera bien évidemment confiée à des spécialistes en développement touristique. C'est seulement au terme de cette étude que la commune pourra décider s'il y a des opportunités de développement, lesquelles, et surtout, avec quels moyens financiers. Il relève qu'aujourd'hui, la commune a un patrimoine historique mais ce dernier est en danger. En effet, il y a un grand travail d'entretien (mur, couvertines,...) à faire et d'une manière générale, ce patrimoine n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvons exiger en matière d'infrastructures publiques ; il n'appartient qu'à la commune de prendre ces décisions car nous avons la responsabilité de notre patrimoine.

Aujourd'hui, il faut penser à tout l'environnement, c'est-à-dire l'accès, la mobilité, la circulation, la traversée de Rue, la construction du parking, la requalification du bourg...il y a énormément de projets qui sont vecteurs d'une politique d'ensemble.

Quant à l'organisation, cette dernière repose sur le pouvoir politique, les professionnels du tourisme (Offices du tourisme de Romont et de Moudon), les sociétés, les artistes, les commerçants...Si ce soir le Conseil général l'accepte, nous irons un peu plus loin avec un véritable outil supplémentaire, la Fondation Patrimoine Ville de Rue. La Commission du Développement, de la culture et du patrimoine aura un lien de coordination entre ces différents acteurs. Selon ses dires, « *il est l'heure de faire quelque chose* » ...et de nous rappeler l'interview de Mme Anne-Marie Prélaz, citoyenne de Rue et députée, qui en 1977 envisageait déjà le développement de la commune ...cela fait déjà 44 ans !

2.2. Débat et élection

M. le Président demande s'il y a des questions et propose ensuite de passer à l'élection.

Sont candidats : Arnaud Boschung (Entente), Francis Braillard (AVICA), et Mathieu Senn (Horizons Jeunes). **M. Maxime Punitharangitham** demande s'il y a d'autres candidatures ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les trois candidats sont nommés membres de la Commission « Développement, Culture et Patrimoine » à l'unanimité.

3. Election de 5 membres à la Commission « Energie »

3.1. Présentation du fonctionnement de la commission et des objectifs

M. le Président donne la parole à M. Pierre Louis Fossati qui apporte quelques précisions par rapport à cette commission « Energie ». Ce dernier explique que le Conseil communal s'est rendu compte que la commune de Rue n'a pas de développement énergétique. Aucun panneau solaire, par exemple, ne fournit en énergie les bâtiments communaux. C'est pour cette raison qu'il a demandé de réactiver cette commission ; il y a actuellement 4 projets sur la table à développer (panneaux solaires pour la salle polyvalente de Promasens, projet de chauffage à pellets pour le Trieur, Concept Anergy+ et quelques idées dans le secteur de la caserne) et les Conseillers généraux qui en feront partie devront s'investir. Il espère que ces personnes seront engagées et auront envie de faire bouger les choses. Dès la fin de cette séance, il demande aux personnes nommées ce soir de passer vers lui pour fixer la date de leur première rencontre.

3.2. Débat et élection

M. le Président demande s'il y a des questions et propose ensuite de passer à l'élection.

Sont candidats(-es) : Michèle Senn (Entente), François Menétrey (Entente), Sophie Bosson (AVICA), Olivier Pittet (AVICA) et Charlotte Surchat (Horizons Jeunes). **M. Maxime Punitharangitham** demande s'il y a d'autres candidats ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les cinq candidats(-es) sont nommés (-es) membres de la Commission « Energie » à l'unanimité, sous les applaudissements de leurs collègues.

4. Demande de crédit de CHF 50'000.00 pour la participation communale au capital de la fondation PVR

4.1. Présentation de la fondation et de ses statuts

M. le Syndic explique brièvement qu'un message accompagnait les documents mis à disposition du Conseil général pour expliquer la participation au capital de la Fondation PVR. Les statuts ont également été transmis pour mieux comprendre son fonctionnement. Il y a des règles très précises en matière de fonctionnement des fondations : une autorité de surveillance qui opère avec l'aide du canton, des contrôles financiers et des règles de gouvernance. La question s'est posée de savoir si on allait ouvrir le nombre de politiques de manière plus importante au sein de cette fondation. C'est en effet un sujet et un projet très intéressant mais le Syndic explique que la commune y renonce ; il faut s'en tenir à la philosophie qui veut que *la fondation ne soit pas un pouvoir politique déguisé*. Elle n'est pas un bras des instances politiques et doit vivre et penser par rapport à ses valeurs et aux personnes qui composent son Conseil de fondation. Il serait faux d'influencer leur vision en installant au Conseil de fondation « trop de politiciens ». Le débat doit venir de personnes non engagées en politique régionale. Par contre, tout est en lien avec la politique de développement et de protection du patrimoine et de la culture. Les éléments financiers vont se regrouper. Il est donc de bon ton et de bon sens d'intégrer **un représentant du Conseil général et un représentant du Conseil communal** dans cette fondation. Comme le lui a confié M. le Président, il y aurait plus de candidats qu'il n'y a de sièges. Et la question s'est posée : « Pourrait-on ouvrir le nombre de membres du Conseil de fondation pour y intégrer plus de politiques ? » Sincèrement, **M. Joseph Aeby** convient que ce serait une erreur car la politique doit se faire ici et le Conseil de fondation poursuivra d'autres objectifs avec une autre manière d'appréhender les choses. **M. le Syndic** précise que dans les statuts, il est indiqué que la fondation a besoin d'obtenir des fonds, qui existent et qui sont disponibles, mais qui ne sont pas à disposition des institutions publiques. Ce n'est pas non plus possible de mettre des charges, qui relèveraient des institutions publiques, sur les comptes d'une fondation. On pourrait par contre obtenir des fonds d'autres fondations (la Loterie romande par exemple) pour nous permettre de conduire une politique de développement concrète avec des réalisations qui s'inscrivent dans notre stratégie globale. Nous voulons des personnes qui viennent de milieux différents mais dont le point commun est d'aimer notre bourg, respectivement d'être engagées dans le monde de la culture, des artistes et du patrimoine.

4.2. Rapport de la Commission financière

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, donne lecture de son rapport (*annexe II*). Il explique qu'elle a rencontré en date du 23 août 2021, MM. Joseph Aeby et Christophe Martin pour une explication des investissements prévus pour le Conseil général du 21 septembre 2021. La Commission financière s'est ensuite réunie le 26 août 2021 pour discuter et établir son rapport. Dite Commission préavise favorablement cette demande de crédit. Elle attend que les prescriptions légales du point de vue de l'évaluation du bilan soient respectées et que la procédure légale de création de la fondation le soit également.

4.3. Débat et vote

M. le Président donne la parole à M. Olivier Pittet qui a juste une remarque à faire valoir.

M. Olivier Pittet comprend qu'il y ait qu'un membre du Conseil communal et un membre du Conseil général. Cependant, il regrette qu'il n'y ait pas plus de sièges pour le Conseil général car les deux personnes qui se proposaient avaient des profils qui se complétaient bien. Il espère que le Conseil de fondation s'agrandira à l'avenir et que le Conseil général pourra ainsi avoir 2 représentants. La parole n'étant plus demandée, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote.

Rubrique	Objet	Montant
Compte de bilan	Participation communale au capital de la fondation PVR	CHF 50'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Election d'un membre au Conseil de fondation PV

5.1. Débat et élection

M. le Président tient à souligner qu'il y a eu beaucoup d'enthousiasme pour cette fonction car il y avait 3 candidats (-es) qui se sont proposés (-ées). Pour ne rien cacher, une séance a été mise sur pied pour que les candidats (-es) potentiels (-les), - Mme Chantal Bosson, MM. Olivier Pittet et Gaétan Mouron -, ainsi que les chefs de groupe, puissent en discuter. Finalement, ces messieurs ont accepté de retirer leurs candidatures et il les félicite pour leur engagement.

Est candidate : Chantal Bosson (Entente). **M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Mme Chantal Bosson est nommée membre du Conseil de la fondation PVR à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée. Elle profite de l'occasion pour remercier MM. Gaétan Mouron et Olivier Pittet de leur fair-play et s'engage à remonter leurs idées et leurs propositions si besoin.

6. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2021

6.1. Présentation du budget des investissements supplémentaires

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements supplémentaires avec la convocation. Les différents investissements sont pris les uns après les autres. Chaque dépense sera votée séparément.

330.509.00 Acquisition d'une sculpture de M. Jacques Basler à Rue :

M. Maxime Punitharangitham donne la parole à M. Joseph Aeby pour une brève présentation.

Ce dernier ne relit pas le message mais explique que le Conseil général a voté l'année dernière un crédit de CHF 50'000.00 pour l'aménagement de « L'Espace Butty ». Ces dernières années, la commune a régulièrement acquis auprès des artistes domiciliés sur son territoire différentes œuvres. Cela fait partie des « obligations » des institutions publiques et il est normal qu'elles reconnaissent, dans la mesure du possible, leurs artistes. Nous n'avons pas fait d'exceptions jusqu'à ce jour, qui est celle de notre sculpteur, M. Jacques Basler. Il a une envergure européenne reconnue. Ce n'est donc pas facile pour la commune de marquer le passage et demander un « prix garantie » ; il fallait donc trouver une occasion pour prendre cette décision et mettre en valeur une de ses œuvres. Cet « Espace Butty » sera séparé en 2 secteurs, dont 1 plutôt jardin et c'est à cet endroit que sera installée cette statue. C'est une certaine somme et il comprend que le Conseil général puisse être réticent à l'idée de dépenser CHF 30'000.00 pour une statue ! Ce serait par contre un signe de reconnaissance à l'intention de M. Jacques Basler.

620.501.75 Rénovation de deux ponts sur des chemins AF :

M. le Président cède la parole à M. Bernard Savio qui ne revient pas sur le préambule de cet objet mais donne quelques explications sur cette demande de crédit. **M. Bernard Savio** explique que la campagne 2020 pour la réfection des routes communales a pris du temps. Avec le Covid, les bureaux d'ingénieurs ont travaillé au ralenti. En septembre 2020, les AF ont mis ces travaux en soumission et ces derniers ont été attribués en novembre 2020 à la société Grisonni. Toutefois, en février 2021, lors de la première séance de chantier, la section lacs et cours d'eau du SEN a bloqué le dossier en demandant une nouvelle expertise des passages canalisés sur 2 ruisseaux (La Roseire et le Passiau). Les intempéries sont toujours plus importantes, les collecteurs restent trop petits et sur le ruisseau de la Roseire, le collecteur s'est affaissé d'au moins 50 cm. Les exigences de ce service demandent dès lors de mettre ces deux ruisseaux à ciel ouvert, avec la construction de deux ponts. Le processus s'est donc arrêté d'un coup. C'est donc la raison de cette demande de crédit supplémentaire.

160.0503.00 / 160.661.00 / 160.662.00 Aménagement d'un abri de protection civile avec ses équipements

M. Christophe Martin explique que, depuis 2019, nous parlons de la construction d'un centre de secours à Rue. En 2020, nous nous sommes réunis pour valider le crédit d'acquisition du terrain. Aujourd'hui se dessine enfin cet investissement à l'entrée de Rue. La mise à l'enquête est en cours. Pour le centre de secours, le financement est assuré par l'Association Pompiers Glâne-Sud mais le sous-sol reste à la charge de la commune de Rue. Cet abri PC comprendra 603 places. L'abri « guerre » en lui-même représente un investissement d'un montant de **CHF 1'420'000.00** qui sera financé par les avances de fonds en termes de subventions du canton à hauteur de **CHF 900'000.00**, avec un solde de **CHF 520'000.00** de la partie « guerre ». Cet abri sera en béton brut. L'endroit où il se construit est très humide, avec le risque de détérioration au bout de cinq ans, raison pour laquelle, il est nécessaire de faire un investissement pour la partie « paix » pour garantir la durabilité de cet investissement. Cela représente un coût supplémentaire de CHF 275'000.00, ce qui représente ainsi **un total de CHF 795'000.00 à financer par la commune**. **M. Christophe Martin** relève qu'il s'agit de la dernière partie pour pouvoir poursuivre. Les risques liés à la hausse des prix des matériaux ont été intégrés.

6.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à la Commission financière, **M. Cédric Bays**, qui confirme un préavis favorable pour l'acquisition de la statue de M. Jacques Basler.

Il relève toutefois que dite Commission a soulevé un point concernant la sécurité de l'œuvre et du site. Le Conseil communal a assuré que cet aspect a été pris en compte dans le projet.

Pour ce qui concerne la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour la rénovation de deux ponts, la Commission financière, par l'intermédiaire **M. Cédric Bays**, confirme un préavis favorable, sans autre commentaire.

Quant à l'aménagement d'un abri PCi, **M. Cédric Bays** confirme que la Commission financière préavis favorablement cet investissement pour les deux variantes (en temps de guerre, en temps de paix) ; ceci permettra d'utiliser de manière optimale les locaux au profit des sociétés locales.

6.3. Examen et vote de chaque investissement

Rubrique	Objet	Montant
330.509.00	Acquisition d'une sculpture de M. Jacques Basler à Rue	CHF 50'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

M. Sylvain Périsset relève que le groupe AVICA souhaite que le financement soit, dans la mesure du possible, pris en partie sur le fonds du patrimoine du Marais de Naudry.

M. Joseph Aeby répond que sur le fonds, nous sommes toujours en train de liquider les CHF 100'000.00 obtenus par la vente de la forêt de Naudry. Par contre, sur la forme, nous n'avons jamais constitué de réserve au bilan de la commune. D'un point de vue comptable, il n'y a pas d'affectation au bilan. Cet argent est rentré dans les comptes communaux mais il n'y a pas de réserve affectée au Marais de Naudry. L'année dernière, la commune a déjà affecté CHF 25'000.00 pour l'aménagement de places de pique-nique. Nous sommes déjà à des dépenses prévues à hauteur de CHF 55'000.00.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	27	abstention(s)	2	majorité	14	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
620.501.75	Rénovation de deux ponts sur des chemins AF	CHF 45'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt.

Aucune question n'étant soulevée, **M. le Président** propose de passer immédiatement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des voix des membres présents.**

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
160.503.00	Aménagement d'un abri de protection civile avec ses équipements	CHF 1'695'000.00
160.661.00	Subventions cantonales	- CHF 480'000.00
160.662.00	Subventions communales	- CHF 420'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt.

Aucune question n'étant soulevée, **M. le Président** propose de passer immédiatement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des voix des membres présents.**

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Nomination de l'organe de révision

7.1. Présentation

M. Christophe Martin explique que le mandat de la dernière fiduciaire s'est terminé au 31.12.2020. Nous sommes maintenant dans l'obligation de trouver un nouveau réviseur pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 3 ans supplémentaires. La commune de Rue a demandé différentes offres et, face aux enjeux qui se présentent avec la mise en place l'année prochaine des nouvelles normes comptables pour les communes, le choix s'est arrêté sur la fiduciaire Jeckelmann Sàrl. **M. Christophe Martin** précise que M. Grégory Jeckelmann a contribué à la mise en place de MCH2 au sein du canton et pourra nous accompagner d'une manière professionnelle. Le Conseil communal recommande cet organe de révision aux membres du Conseil général.

7.2. Rapport de la Commission financière

Au nom de la Commission financière, **M. Cédric Bays** relève que cette dernière n'a pas été consultée dans l'appel d'offre ; cependant, au vu des défis qui nous attendent (MCH2), elle suit le Conseil communal sur le choix de l'organe de révision et préavise favorablement la nomination de la fiduciaire Jeckelmann Sàrl en tant qu'organe de révision de la commune de Rue.

7.3. Débat et vote

M. le Président demande s'il y a des questions ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les membres du Conseil général approuvent **à l'unanimité** le choix de l'organe de révision.

8. Approbation des modifications des statuts du RSG

8.1. Présentation

Mme Antoinette Piccand relève que ces modifications sont liées à l'introduction de MCH2 qui a fait qu'un règlement des finances et une Commission financière ont dû être mis en place. Cela ne change rien d'un point de vue financier.

8.2. Débat et vote

M. le Président demande s'il y a des questions ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les membres du Conseil général approuvent à **l'unanimité** les modifications des statuts du RSG.

9. Approbation du règlement sur l'eau potable

9.1. Présentation

M. le Président passe la parole à M. Patrick Périsset pour le traitement de ce point. Ce dernier relève que la modification de ce règlement a été retirée plusieurs fois. C'est sur la base du préavis du SEn, du Service des communes et des recommandations de M. Prix que le Conseil communal a travaillé sur ce règlement. Cette dernière mouture a été transmise au Service des communes qui a relevé que depuis 2021, le préavis de la Commission financière était nécessaire pour le traitement de ce dossier. **M. Patrick Périsset** remercie dite Commission qui s'est réunie la semaine passée pour formuler son préavis. Il rajoute également que le SEn a émis aussi deux remarques qui sont présentées à l'écran ce soir. Quelques petites modifications ont dû être apportées, notamment :

- Le rajout de la loi sur les communes dans l'énoncé ;
- La suppression de l'art. 38 ; cet article est contraire au principe d'interdiction de la rétroactivité d'un règlement. Cet article sera d'ailleurs supprimé prochainement du règlement-type.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, précise qu'à la demande de M. Patrick Périsset, la Commission financière s'est rencontrée pour traiter le point 9, en lien avec le nouveau règlement sur l'eau potable, en date du 14 septembre 2021.

Les coûts de l'eau doivent être couverts à 100% par les taxes et en aucun cas, il doit y avoir un bénéfice. Le prix de CHF 2.40 par m³ est le prix maximum que le Conseil communal peut demander, sans modification du règlement sur l'eau potable.

Le règlement sur l'eau potable, ainsi que son règlement tarifaire comme présenté ce soir, est conforme (et confirmé par le Service des communes du canton). La Commission financière préavise donc favorablement ce règlement sur l'eau potable (*annexe III*).

9.2. Débat et vote

M. le Président demande s'il y a des questions ; tel n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les membres du Conseil général approuvent à l'**unanimité** les modifications apportées à ce règlement.

M. Patrick Périsset présente ensuite quelques photos liées à des investissements qui ont été votés ces dernières années (PIEP et bouclage de l'Abergement notamment) et apporte quelques commentaires.

10. Divers

M. Maxime Punitharangitham ouvre les divers avec une proposition du bureau. En effet, ces dernières années, il a constaté que chaque commission présentait son rapport de manière différente. Le bureau propose de mettre en place un formulaire que les différentes commissions complèteront au fur et à mesure de leurs rencontres. Ce document sera transmis aux Présidents des commissions pour une phase test.

M. le Président cède la parole à M. Pierre Louis Fossati qui présente un projet pour une terrasse du côté « Moléson » de l'Hôtel-de-Ville. Il explique que la commune de Rue a certes une des meilleures tables de la Glâne mais également la terrasse la plus bruyante et dangereuse. Pour y remédier, le Conseil communal a travaillé sur un avant-projet qui a d'ores et déjà été présenté à deux reprises au Service des biens culturels. Ce projet, qui présentait initialement 25 m² de terrasse avec un accès depuis le restaurant, a évolué. Le SBC, très motivé par ce projet, a proposé de démonter le bloc blanc qui dépasse du bâtiment, sur la droite, pour réaliser l'accès à la terrasse ce qui permettrait de pouvoir utiliser le 100% des 25 m² pour accueillir les clients, soit 25 à 30 places assises. Il reste désormais à finaliser le projet pour revenir au Conseil général de décembre. Si le Conseil communal obtient l'accord du législatif, la mise à l'enquête pourrait être lancée au printemps prochain.

M. Pierre Louis Fossati précise enfin que ce projet devrait être financé en grande partie par une augmentation du loyer de l'Hôtel-de-Ville.

M. Maxime Punitharangitham passe désormais la parole à **M. Alain Chollet** qui, pour répondre à une demande du Conseil général, donnera quelques explications sur le projet d'école. Cette présentation sera annexée au présent procès-verbal (*annexe IV*). Il s'est permis de faire un petit historique, qui débute par la visite des bâtiments d'Ursy et de Villorsonnens, en automne 2019, et se termine à ce jour. 5 étapes sont importantes à retenir :

1. **Automne 2020** : Mise au budget 2021 d'un montant de CHF 43'000.00 pour l'étude de faisabilité et démographique
2. **Septembre 2021** : Mise au budget 2022 d'un montant à définir pour le concours d'architecture et l'avant-projet
3. **Automne 2022** : Inclure au budget 2023 un montant pour le crédit de construction
4. **Courant 2023** : Début des travaux et pose de la première pierre
5. **2025** : Inauguration et mise en service du bâtiment pour la rentrée scolaire 2025-2026

Mme Chantal Bosson intervient car elle a remarqué dans la présentation que le Président du groupe de travail n'est autre que M. Christophe Jaccoud, Syndic d'Auboranges. Elle s'en étonne car la commune de Rue est celle qui a le plus d'élèves du cercle. **Mme Chantal Bosson** se demande alors pourquoi Rue n'a pas le leadership. Avant de répondre à cette question, **M. Joseph Aeby** souhaite rajouter 3 éléments complémentaires à l'excellente présentation de M. Alain Chollet. Aujourd'hui, nous avons encore 3 inconnues et nous ne pourrions pas aller plus vite dans la construction de l'école sans des réponses.

M. Joseph Aeby passe en revue les problèmes existants :

- 1. Aménagement du territoire :** Pour l'instant, nous ne disposons pas du terrain officiellement en ZIG pour réaliser une école et nous sommes en négociation avec la DAEC, dans le cadre de la révision du PAL, pour trouver une solution de transfert de zone qui nous permettrait d'obtenir du terrain en ZIG pour être libre de réaliser. Le Conseil communal a l'espoir de pouvoir répondre à ces interrogations avant la fin de l'année (mais en tout cas avant la fin de la législature en cours).
- 2. Le 2^{ème} élément à tirer au clair...**c'est de savoir quand on parle de « communes », de quelles communes ? Avec quels accords ? Avec quelles clés de financement ? Si aujourd'hui nous avons une clé de financement en place pour financer le fonctionnement des écoles, il n'y a rien qui dit que la même clé sera appliquée pour la construction de l'école. Se posent les questions suivantes : la gouvernance et la clé de répartition. Ce sont des sujets qui devront être discutés de manière plus précise.
- 3. Capacité financière de la commune :** Le calcul est simple : c'est 10 millions à 5% à charge de la commune de Rue, donc CHF 500'000.00 d'affectation budgétaire annuelle. Si vous prenez les comptes de la commune de Rue ces dernières années, et que vous rajoutez un tel montant pour les écoles, vous vous apercevrez que nous sommes **en rouge**. Il ne sera pas possible de continuer ainsi sans augmenter les impôts ! Pourquoi nous supportons totalement les coûts de l'investissement ? C'est bien parce que la construction d'une école centralisée ne va pas réduire de beaucoup le coût des transports scolaires qui, aujourd'hui, dépasse les CHF 300'000.00. Nous continuerons de prendre en charge les coûts de transports, en y ajoutant en plus les coûts d'investissement.

Pour la suite, il est évident que la commune de Rue, qui finance à environ 75 à 80% l'école, jouera un rôle dans le leadership du développement de ce projet. Il s'agira d'intégrer des membres du Conseil général au groupe de travail. Il ne serait pas très compréhensible et acceptable de participer à 75% de l'effort et de porter le poids des décisions à hauteur de 25%. Il faudra déplacer le curseur, en parfaite harmonie avec les communes voisines. Il y a donc effectivement encore des questions clés qui sont sans réponse. **Mme Chantal Bosson** souhaiterait que le Conseil général soit tenu au courant de l'avancement de ce projet lors de chaque séance.

M. Sylvain Périsset remercie M. Alain Chollet pour cette présentation et fait remarquer qu'on revient chaque fois aux mêmes points (4 sites). A titre personnel, il donnerait la préférence au développement du site actuel, au vu des installations déjà existantes. De plus, il souhaite féliciter le Conseil communal pour le travail qui a été fait à l'AES, qui plus est, dans les délais qui étaient très courts. C'est du très bon travail ! « Restons simples et efficaces pour avancer », c'est peut-être aussi le mot d'ordre pour le projet de la future école !

M. Arnaud Boschung a une question par rapport à une étude démographique qui a été faite. Est-ce que les capacités scolaires sont dépassées ? A partir de quel moment le projet d'école devrait être terminé ? Y'a-t-il des solutions intermédiaires envisagées ? **M. Alain Chollet** ne peut pas encore répondre à la question concernant l'évolution démographique car nous attendons sur une réponse de Microgis. Nous sommes aujourd'hui à 240 enfants et nous remarquons qu'à tout moment, avec les constructions, de nouveaux élèves intègrent le cercle scolaire. Nous allons faire au plus vite avec ce projet de nouvelle école. A l'AES, nous sommes passés de 30 enfants à plus de 40 à ce jour. Que se passe-t-il si nous n'arrivons pas à réaliser ce projet dans les délais, s'inquiète **M. Arnaud Boschung** ?

M. Joseph Aeby relève qu'il y a encore une possibilité de transformer les locaux de l'ancien AES en salle de classe supplémentaire. Elle sera disponible à la prochaine rentrée mais selon nos effectifs, nous ne devrions pas en avoir l'utilité. Il rajoute que l'étude démographique dépend exclusivement de l'aménagement du territoire. Quelle est la situation ?

Auboranges → plus de terrain disponible Chapelle → plus de terrain disponible
Ecublens → presque plus de terrain disponible Rue → plus de terrain disponible

La politique de l'aménagement du territoire nous contraint à faire de la densification mais ne nous ouvrira pas de nouvelles zones. Il n'y aura donc pas une grande augmentation de la population scolaire.

M. le Président passe la parole à M. Olivier Pittet qui souhaite faire un récapitulatif de ce qui a été fait par la Commission du patrimoine durant la précédente législature, l'objectif étant d'assurer un suivi avec les nouveaux élus. Le rapport est joint en *annexe V*. Le but est de reconnaître les travaux qui ont été réalisés. Il rappelle que la commune de Rue a vendu une forêt entre Vauderens et Siviriez au canton, qui souhaitait recréer un marais naturel. Cette vente a rapporté CHF 100'000.00 à la commune ; le Conseil général a souhaité que la commune fasse des investissements sur certains objets en utilisant ce montant.

Au final, **M. Olivier Pittet** précise qu'il reste désormais un solde d'environ CHF 27'000.00 sur la vente de cette forêt.

M. Maxime Punitharangitham relève que deux élus sont candidats aux prochaines élections pour le Grand Conseil, MM. Joseph Aeby et Mathieu Senn. Il souligne que ce serait un véritable atout pour notre commune et notre région d'avoir des députés. Il se plaît à dire que tout le monde ici présente les encourage dans leur démarche et les soutient. Bravo à vous 2 et merci pour votre engagement ! Ces messieurs sont chaleureusement applaudis !

Mme Magalie Conus revient sur la réfection des routes car il n'y a rien qui se passe au niveau de l'entretien des routes. Elle demande à M. Bernard Savio où en sont les projets « Au Cuard, Au Charrotton, Gros Praz, Château de Colon ...). **M. Bernard Savio** précise que ces travaux seront réalisés au plus tard en février 2022 ; il ne peut pas le promettre mais rappelle que les AF subventionnent nos routes à hauteur de 52 à 57% et mènent donc le bal. De plus, tant que les dossiers ne sont pas bouclés et que les services n'ont pas donné leur accord, les AF ne donnent pas le feu vert pour les travaux. Et pour les autres investissements votés les années passées demande **Mme Magalie Conus** ? **M. Bernard Savio** explique que cela fait partie de la même campagne. Les AF présentent le projet complet à l'OFAG. Une fois que l'OFAG aura été consulté et se sera déterminé, la commune recevra l'autorisation de commencer les travaux.

M. Sylvain Périsset, au nom du groupe AVICA, constate qu'il y a toujours des petites décisions prises par le Conseil général qui n'ont pas de suivi. Il fait un bref rappel :

- **Motion Martin** : 10.12.2020 -> listing des engagements financiers de la commune envers des tiers
- **Projet de règlement sur les chiens** : ce projet a été transmis ce jour par mail
- **Présentation du bulletin communal**
- **Suivi des investissements avec un tableau récapitulatif**

Le groupe AVICA a une question concernant le stand de tir de Rue car en lisant le procès-verbal de la commune de Montet, il est constaté que les tireurs de dite commune peuvent venir tirer gratuitement à Rue.

Quelle est la raison de cette gratuité, d'autant plus que la commune de Rue a fait des investissements sur ce site ? Qu'en est-il avec la convention de la route d'accès ?

M. Joseph Aeby explique qu'il faut se poser une autre question... « Pourquoi des tireurs qui n'habitent pas la commune de Rue ne paient pas » ? **M. le Syndic** relève qu'historiquement nous avons des accords et des règles de principe qui ne sont pas inscrits dans le marbre...cela s'appelle « des accords tacites ».

Nous avons toujours entretenu les règles suivantes avec les sociétés locales, notamment avec la société de tir : la société exploite le stand de tir, la société entretient le stand de tir mais elle ne vient pas solliciter la commune pour le fonctionnement. Pour cette partie-là, la commune de Rue verse CHF 2'000.00 par année !

La société fait appel à la commune pour la remise en état des infrastructures de base, notamment les cibles, qui selon la loi, dépendent de l'autorité communale et sont à sa charge.

Ces dernières années, cette bonne pratique a permis à cette société de tir de se développer et de former des jeunes tireurs sportifs ; en contrepartie, la commune ne paie rien d'autre que CHF 2'000.00 par année ! C'est donc à la société de tir de définir si elle peut absorber de nouveaux tireurs. Et dans la mesure où elle prétend se débrouiller, il n'était pas très fair-play de la part de la commune de facturer des frais à la commune de Montet. Si nous faisons cette démarche avec la société de tir, pourquoi ne ferait-on pas la même chose avec la fanfare et les installations sportives du football que nous payons ? Nous pourrions également demander des comptes à ces sociétés ! Nous ne pouvons donc pas conduire cette politique-là et nous avons donc pratiqué pour la société de tir ce que l'on fait, d'une manière générale, avec l'ensemble des sociétés locales. Nous n'entrons pas dans l'exploitation et la vie de la société. C'est pour cette raison que nous avons offert le principe de la gratuité à Montet, en disant à la société de tir « Débrouillez-vous ». Ce deal est plutôt sain puisqu'il fonctionne depuis quelques décennies ainsi. Maintenant, se pose une autre question : « Quelle sera la politique de la commune par rapport à la pratique du tir sur son territoire » ? Si aujourd'hui ou demain, nous considérons qu'il faut mettre fin à cette activité car elle n'a plus sens, alors nous couperons les vivres...c'est une décision politique que l'on ne peut pas activer/désactiver selon la météo. Nous devons être conséquents avec les règles du jeu fixées avec la société de tir. **M. Sylvain Périsset** remercie M. Joseph Aeby pour sa réponse mais relève qu'il faut toutefois faire attention car plus il y a de monde, plus cela génère du bruit. **M. le Syndic** est absolument d'accord avec cette remarque mais rappelle que la société de tir ne bénéficie pas d'une augmentation du temps supplémentaire pour le tir. Les cessions ne sont pas en augmentation ! Elle s'est même vu refuser une ouverture supplémentaire pour le tir fédéral durant cet été, le quota des heures de tir étant atteint. Il n'y aura pas d'exception si nous accueillons les tireurs de Montet.

M. Bernard Savio revient sur le point concernant les accès et les cibles. Il rappelle que la commune de Rue est propriétaire du stand de tir et d'une cible. A ce jour, aucun droit de passage carrossable est inscrit au Registre foncier. Les récupérateurs de plomb sont installés et ont été transportés par hélicoptère en automne 2020 ; c'était le seul moyen ! Le Conseil communal se devait de réagir pour faire inscrire un droit de passage. Mais il a fallu négocier un passage de la ferme de chez M. Eric Perriard jusqu'aux cibles (env. 150 m sur une largeur de 2 m) pour pouvoir récupérer le plomb et surtout, prévoir un passage pour l'entretien du site par le service de voirie. Les travaux sont réalisés ; une convention écrite concernant l'entretien a été validée par la société de tir et la commune de Rue. Les travaux d'entretien de la réfection du chemin qui mène à la ferme Perriard ont débuté cette semaine. Dès réception de ces travaux, le droit de passage sera inscrit officiellement au Registre foncier.

M. Sylvain Périsset relève que lors de la séance du 17 septembre 2020, le Conseil général a décidé l'engagement d'un coordinateur communal. Il souhaite savoir si cette personne a été trouvée et connaître l'impact sur le budget communal ?

M. le Syndic répond que M. Nicolas Gay a été engagé dans le courant du mois de mai pour une période d'essai.

Cette période consiste à confier à M. Nicolas Gay, employé à la voirie, la fonction parallèle de coordinateur communal sur quelques missions spontanées de manière à pouvoir mesurer les conséquences sur l'organisation du Conseil communal et du service de voirie. Cet exercice est en test, en réorganisant les séances du Conseil communal en siégeant une semaine sur deux en séance de coordination, avec la présence du coordinateur communal. Cette période permet de faire des réglages pour le Conseil communal et d'avoir un retour sur la fonction, dans le sens de sa faisabilité. En parallèle, nous avons mis au concours un poste pour un 3^{ème} employé communal, l'idée étant de libérer M. Nicolas Gay à 40% à des missions de coordinateur communal. L'impact financier sur 2021 est d'env. CHF 40'000.00, soit 6 mois avec une personne supplémentaire. Sur 2022, ce montant avoisinera les CHF 80'000.00, dont la moitié sera affectée sur le poste de coordinateur. Et nous allons récupérer une partie de ces prestations avec le mandat de collaboration avec la commune d'Ecublens pour le service de voirie. L'impact réel sur les comptes 2022 de la commune se chiffrera aux alentours de CHF 60'000.00. Mais le Conseil général avait également reconnu la nécessité d'avoir plus de bras au service de la voirie.

M. Christophe Martin tient à apporter quelques précisions par rapport aux deux rappels du groupe AVICA. Dans le cadre des nouvelles présentations des comptes, il y aura un tableau des annexes qui sera mis en évidence et le tableau des garanties et des cautionnements sera à jour. Pour répondre plus concrètement à cette question, **M. Christophe Martin** précise que ce tableau sera joint à la présentation des comptes 2021 lors de leur validation l'année prochaine. Quant au suivi des investissements, ce document sera disponible lors de la présentation du budget en décembre.

M. Gérald Borcard s'inquiète de la sécurisation des données communales, suite à l'affaire survenue à Rolle. **M. Christophe Martin** répond que le risque est présent au sein de notre commune. Une mise à plat du parc informatique (serveurs et systèmes) est en cours et nous allons de plus en plus nous diriger vers la mise à disposition du système ERP communal qui est sur une plateforme cloud directement chez DataConsulting. Nous nous dirigeons gentiment dans cette direction de telle manière à sécuriser au maximum les données communales et de nos concitoyens. Il tient à souligner que dans le cadre de MCH2, un système de contrôles internes devra être mis en place, ce qui signifie que toutes les valeurs au bilan et dans les comptes devront être justifiées et sécurisées, y compris les données du personnel et les données salaires. Ce point évoluera au fur et à mesure du besoin informatique et des besoins communaux.

M. Sylvain Chevalley a une questions suite au refus de l'idée de la fusion de la Glâne-Sud le 14 février dernier. Il a lu dans la presse qu'il y avait des idées de rapprochement entre Ecublens et Rue. Quel est l'état d'avancement de ce dossier et des discussions ? Cet été, explique **M. le Syndic**, les Conseils communaux de Rue et d'Ecublens se sont rencontrés pour la première fois sous la nouvelle législature. Il était important de reprendre la discussion et faire connaissance avec les nouveaux membres. Lors de cette discussion, nous avons constaté ce qu'on pourrait appeler peut-être un « excès de vitesse » au printemps devait se transformer en « un essai avec plus de réflexion et de partage », étant entendu que les avis divergent un peu sur les délais. Une séance a été fixée au 31.08.2021, avec l'objectif de retravailler les questions en lien avec le projet de fusion.

Durant cette période, une des communes qui a dit « oui » au projet de fusion, a souhaité se joindre aux deux autres communes.

Cette rencontre a été transformée en une rencontre de toutes les communes (5) qui avaient dit « oui ». Les 5 communes se sont donc réunies pour discuter de la suite à donner. Il y a eu des échanges assez nourris et partagés. En conclusion, la plupart des communes voisines souhaitent retourner vers la population car le vote portait sur une fusion à 6 ; elles ne sont pas certaines que la population soit d'accord pour ce changement. Il a donc été décidé de sonder une nouvelle fois la population. Un groupe de travail préparera la documentation, étant entendu qu'une commune, celle de Montet, s'est positionnée de manière claire. Elle est face à 2 options importantes : fusionner avec Ursy ou fusionner avec les communes qui disent « oui ». Dite commune a donc souhaité disposer d'un peu plus de temps pour aborder ces questions cet automne. Un nouveau sondage d'opinion sera soumis à la population le dimanche 11 février prochain, de manière à conforter les Conseillers dans l'idée d'entamer un projet de fusion ou pas. Pour Rue et Ecublens, il y aura deux questions : « Acceptez-vous ce projet à 5 » et par défaut « Acceptez-vous ce projet à 2 » ?

M. Samuel Prélaz, représentant du groupe « Horizons Jeunes », explique que lors de leur dernière séance de groupe, une question a été soulevée par rapport à l'engagement de M. Christophe Baudois au service de la voirie. Le groupe aimerait connaître le processus de sélection mis en place pour cet engagement. Il est bien conscient que l'engagement du personnel de la commune n'est pas des compétences du Conseil général mais cette question est juste à titre d'information.

MM. Joseph Aeby et Patrick Périsset, concernés personnellement dans cette affaire, se refusent pour le traitement de cette question.

M. Pierre Louis Fossati explique que la commune a publié une annonce à la fin du mois de mars 2021, comprenant dans le texte une vingtaine d'exigences requises pour permettre aux candidats (-es) potentiels (-lles) de postuler. La commune a reçu une trentaine de dossiers, dont 11 ont retenu toute l'attention. En avril 2021, ils n'étaient plus que trois Conseillers communaux pour traiter ce dossier ; par souci d'équité et de transparence, la décision a été prise de préparer un tableau de notes reprenant l'ensemble des exigences requises, document que chacun remplirait de façon personnelle et indépendante. De plus, pour étoffer l'équipe, il a été décidé de faire intervenir une personne neutre, responsable RH et non-impliquée dans la commune, à titre uniquement consultatif. De ce tableau de notes, trois candidats se sont clairement détachés du lot. Les candidats ont été reçus, en présence du coordinateur communal, ceci également à titre consultatif. Après cette matinée, deux candidats restaient en course. La décision était compliquée et 3 jours de réflexion ont été nécessaires pour prendre un peu de recul. Pour terminer, 5 conseillers (2 ont dû se récuser pour le traitement de ce dossier) se sont prononcés, non pas à l'unanimité, pour l'engagement de M. Christophe Baudois. Un procès-verbal de chaque séance a été fait. Toute autre information concernant la vie privée des candidats reste strictement confidentielle. Cette procédure a été longue, tendue et émotionnellement compliquée.

MM. Joseph Aeby et Patrick Périsset réintègrent la séance...

M. Maxime Punitharangitham n'a pas d'autres interventions. Il profite de son temps de parole pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place et au bon déroulement de cette séance, en particulier :

- ✓ Les employés communaux pour la mise en place de la salle ;
- ✓ Le Conseil communal pour son travail et sa présence ;

- ✓ Le public qui a tenu jusqu'au bout de la séance ;
- ✓ La secrétaire communale pour l'organisation et la rédaction du procès-verbal ;
- ✓ Ses collègues du bureau pour leur travail et soutien ;
- ✓ Ses collègues du Conseil général pour leur engagement et leur participation à cette séance.

M. le Président relève que l'on peut avoir l'impression que nous allons vers du mieux avec le Covid-19, mais ce soir, il a réussi à nous sucrer le verre de l'amitié. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous excuser et nous espérons que nous pourrions nous rattraper en décembre. Il lève la séance à 21h54 et souhaite une bonne rentrée à chacune et chacun !



Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Maxime Punitharangitham

Cynthia Buache Mesot

Dates à retenir :

- 09.10.2021 : Matinée récréative avec le Conseil général (08h00-12h30), des informations suivront...
- 09.12.2021 : Conseil général des budgets 2022, 19h30 salle des Remparts, à Rue

- Annexe I :** Présentation sur les balbutiements du développement touristique à Rue
- Annexe II :** Rapport de la Commission financière
- Annexe III :** Rapport de la Commission financière_règlement Eau potable
- Annexe IV :** Présentation « projet d'école »
- Annexe V :** Rapport de la Commission patrimoine 2020